Rapport d'activités 2024 de l'Afac-Agroforesteries



L'édito du président

Depuis le 1er janvier, notre nom d'usage est devenu Réseau Haies France, avec ses déclinaisons régionales. Plus lisible, il a été très bien accueilli, ainsi que notre nouveau logo qui représente un arbre et un réseau de haies. « Agissons pour l'arbre », notre slogan, rappelle que si la haie est notre symbole, nous travaillons pour l'arbre, sous toutes ses formes.

Oui, la haie est devenue un symbole et fait consensus. Nous pouvons nous féliciter du succès de notre « Appel de la haie » et du Pacte, bien sûr, pour lequel vous vous êtes fortement mobilisés, si bien que 80 millions d'euros ont été engagés dès la première année, preuve de votre réactivité et du niveau des besoins. Vous savez la suite, les coupes du projet de Loi de finances 2025. Nous avons mobilisé largement, grâce à vous, plus de 400 sénateurs et députés, de tous bords politiques, qui ont défendu les crédits du Pacte. Le même consensus a permis le vote, à l'unanimité, de la Proposition de loi portée, dans un cadre transpartisan, par le sénateur Daniel Salmon et ses collègues. Celle-ci a été intégrée en mars, à la Loi d'Orientation Agricole. Elle inscrit dans la loi la notion de bon état écologique des haies et la gestion durable. Dans le même temps, le Bonus haies de la PAC a été revalorisé, de 7€/ha à 20€/ha, avec immédiatement une multiplication par cinq des engagements dans le Label Haie. Enfin, le Ministère de l'Agriculture français va proposer à l'automne prochain une motion en faveur des haies lors du prochain congrès de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature).

Ce consensus en faveur des haies n'est pas le fruit du hasard, ni totalement de notre fait, il faut le reconnaître. Les évènements climatiques récurrents, qui génèrent érosion des sols et inondations, ont mis à nouveau la haie sur le devant de la scène. Elle apparaît comme un outil efficace pour contribuer à ralentir le flux de l'eau et permettre son infiltration. Et son coût modéré d'implantation, qu'il s'agisse de la plantation, ou de la régénération naturelle assistée, encore moins coûteuse, satisfait largement aux attentes des territoires et de leurs assureurs qui indiquent qu'un euro investi en prévention permet d'économiser en moyenne huit euros de dégâts. À l'échelle des territoires, le calcul est vite fait. Le seul ramassage de la terre sur les routes communales a coûté, en 2023, 250 000 euros à une communauté de communes de 15 000 habitants. Avec cette somme, on peut planter 25 km de haies. Et cette terre, arrivée sur les routes, est perdue pour la fertilité des sols et l'agriculture.

La haie, qui était vécue comme une contrainte, est donc en passe de devenir un choix et un investissement d'avenir[1], pour les agriculteurs comme pour les territoires.



Philippe Hirou,
Président de l'Afac-Agroforesteries / Réseau haies France

1.Philippe Hirou, Jacques Tassin, Tribune « Protéger les haies, un investissement d'avenir », Libération, 16 février 2025.

Qui sommes-nous ?

Issue des structures pionnières qui travaillent pour l'arbre et la haie depuis 40 ans, l'Afac-Agroforesteries est une association nationale créée en 2007.

Son objet est de **promouvoir, d'accompagner** et de mettre en œuvre des **politiques globales** de développement de l'arbre et la haie. **Reconnue d'utilité publique par l'État**, elle fait partie des Organismes Nationaux à Vocation Agricole et Rurale (ONVAR) en tant que tête de réseau. L'Afac-Agroforesteries rassemble **plus de 450 structures membres**, agissant de façon complémentaire.

Notre projet

Face aux enjeux de biodiversité, climat, et transition agroécologique, l'Afac-Agroforesteries agit pour **préserver**, **restaurer** et **reconstituer** une trame fonctionnelle d'arbres et de haies en bon état écologique.

Nos structures membres

- Structures dédiées à l'arbre, à la haie et au paysage
- Structures agricoles
- Collectivités territoriales
- Structures environnementales

En 2024, nous avons travaillé pour :

- **Accompagner** le monde agricole pour une revalorisation agronomique et économique de l'arbre et de la haie.
- **Améliorer les connaissances** par la recherche appliquée, la production de guides techniques, de référentiels, etc.
- **Favoriser les échanges** et la montée en compétence technique.
- **Permettre la reconnaissance** des acteurs de l'agroforesterie (agrément BCAE 8, etc.).
- **Créer des outils et ressources** pour le conseil auprès des gestionnaires de haies (agriculteurs, collectivités, responsables d'infrastructures).
- **Structurer des filières durables** de l'amont à l'aval du cycle de vie de l'arbre.
- **Mobiliser les décideurs** pour des politiques publiques favorables à l'arbre et la haie.
- **Sensibiliser les citoyens** et faire connaître les enjeux de l'arbre et de la haie.


Haie bocagère


Pré-verger


Bosquet


Parcours / Sylvopastoralisme


Arbre isolé


Alignement intraparcellaire d'arbres

L'année 2024 de l'Afac-Agroforesteries

JANVIER

l'Appel de la Haie en Région Grand-Est



Signature et soutien de la Région Grand Est pour l'Appel de la Haie

Colloque au Sénat



L'Afac-Agroforesteries au colloque «La Haie, un outil aux multiples talents pour la transition» organisé par les sénateurs Daniel Salmon et Jean-Claude Tissot

FÉVRIER

Salon International de l'Agriculture



Remise des prix du Concours des Pratiques Agro-écologiques, en présence du Ministre de l'Agriculture



Philippe Hirou, Président de l'Afac-Agroforesteries, aux côté de Marc Fesneau pour l'annonce des actions du Pacte en faveur de la haie

MARS - AVRIL

Pacte en faveur de la haie



Organisation d'une série de webinaires consacrés aux AAP du Pacte en faveur de la haie et publication de documents ressources

Comité de gestion Végétal local



Participation au Comité de gestion de la marque Végétal local, en tant que membre fondateur de la marque

MAI

Loi d'Orientation Agricole

Débats à l'Assemblée nationale sur la LOA, avec un article consacré aux haies

JUIN

Lancement de l'outil plantation

Lancement de MAPlantation, le nouvel outil métier numérique de l'Afac-Agroforesteries dédié à la plantation

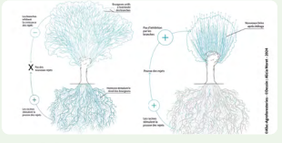
Visite de pépinière



Partage d'expériences autour des techniques dans une pépinière développant la marque Végétal local

SEPTEMBRE

Nouveaux chapitres du guide de préconisations



Publication de nouveaux chapitres du guide de préconisation de gestion durable des haies

Test des évolutions du Label Haie



Rencontres sur le terrain pour tester les évolutions du cahier des charges Gestion du Label Haie

OCTOBRE

Mobilisation contre la baisse du budget



Lancement de la mobilisation contre la baisse de 72% du budget du Pacte en faveur de la haie

OCTOBRE

Le Fonds pour l'Arbre aux Rencontres pour la Planète



Le Fonds Pour l'Arbre, lauréat de la catégorie «Agriculture et Alimentation»

NOVEMBRE

Renouvellement de la convention avec la FNC



Renouvellement de la convention de partenariat avec la Fédération Nationale des Chasseurs

Première convention avec l'OFB



Signature de la première convention de partenariat avec l'Office Français de la Biodiversité

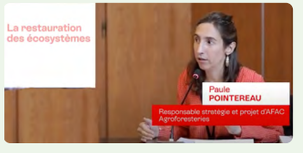
Séminaire du Conseil d'Administration



Séminaire annuel des membres du Conseil d'Administration à Villarceaux

DÉCEMBRE

L'afac-Agroforesteries au CESE



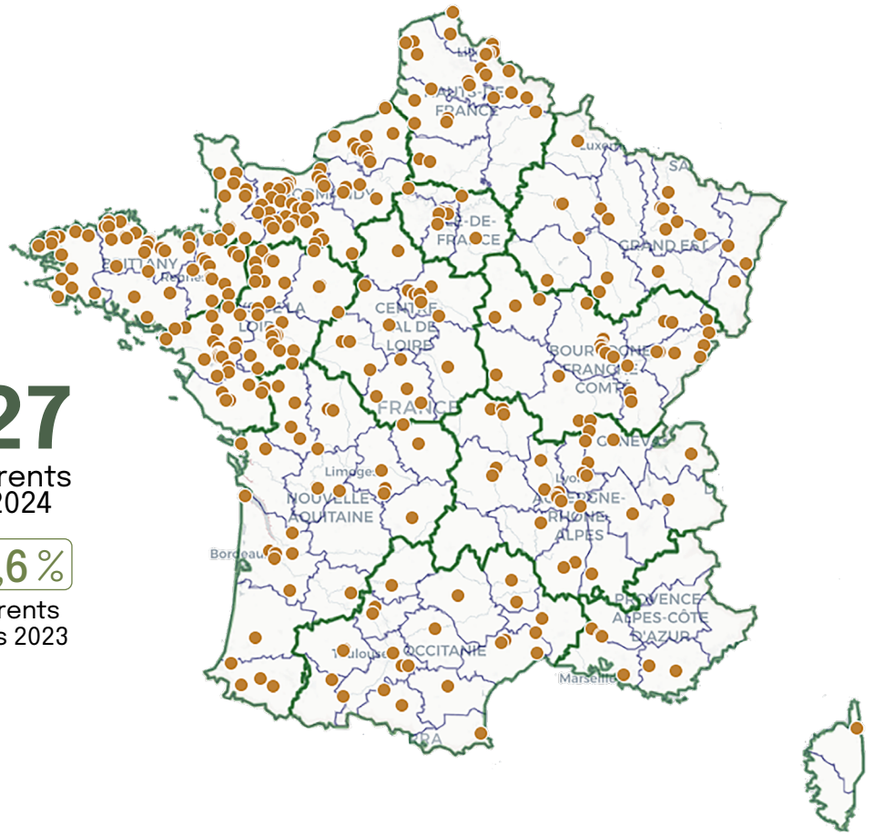
Audition de l'Afac au CESE dans le cadre de la saisine « La restauration des écosystèmes »

Création de Réseau Haies Centre-Val de Loire

RÉSEAU HAIES Centre-Val de Loire

Assemblée Générale constitutive de Réseau Haies Centre-Val de Loire

Les chiffres clés de l'année



427
Adhérents en 2024

+19,6 %
Adhérents depuis 2023

Carte des adhérents mai 2025

13 Salariés dans l'équipe nationale

22 Structures élues au Conseil d'Administration

90 Citations dans les médias

8 Webinaires

2 000 Inscrits aux webinaires

10 000 Inscrits à notre newsletter

7 100 Abonnés sur LinkedIn

4 150 Visionnages sur notre chaîne Youtube

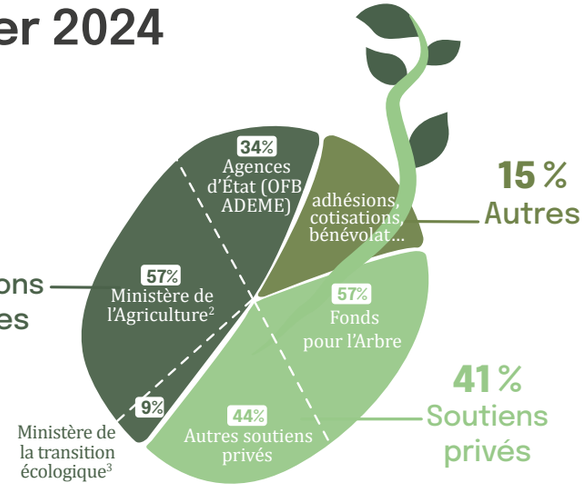
Bilan financier 2024

Nos ressources :

Total des produits :
1 324 363 €[1]

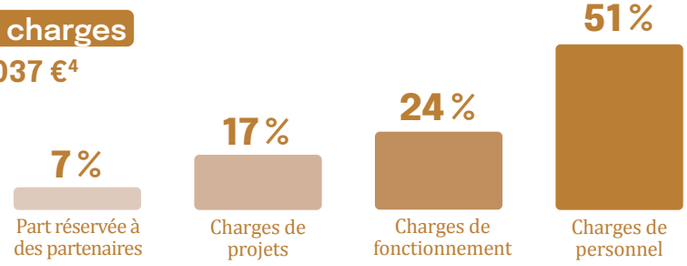
44 % Subventions publiques

Bénévolat valorisé :
45 691 € pour **1 018** heures de travail

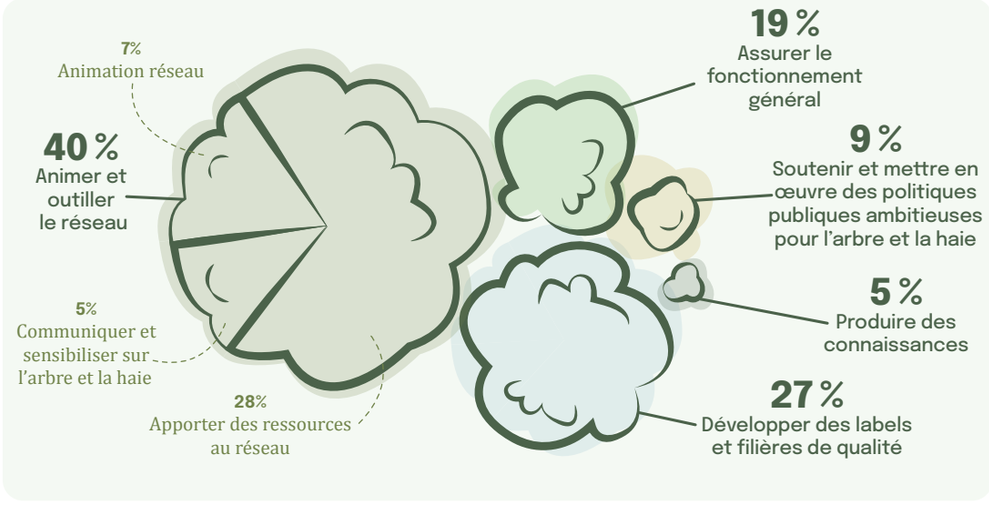


Total des charges

1 195 037 €[4]



L'emploi de nos ressources, pour mener à bien nos missions



1. Activité de l'année : ce qui comprend les contributions en nature sans les fonds dédiés
2. Ministère de l'agriculture et de la Souveraineté alimentaire
3. Ministères de l'aménagement du territoire et de la transition écologique
4. Calculé avec contributions en nature et sans les fonds dédiés

Contact :


Pierre-Yves Le Bot
Chargé de gestion administrative


Catherine Moret
Responsable stratégie

Une année marquée par un changement de nom et d'identité visuelle

Réseau Haies France devient le nom d'usage de l'Afac-Agroforesteries qui subsiste, pour le moment, sur le plan administratif.

Nouveau nom, même mission !

Avec près de 20 ans d'existence, il est temps pour l'Afac-Agroforesteries de faire peau neuve !

Un changement de nom et d'identité qui vient mettre en valeur la progression de notre réseau. Reconnaissance d'utilité publique, déploiement du réseau en région, doublement du nombre de membres en 4 ans, prise d'ampleur des haies dans le débat public : nous avons donc souhaité - par cette nouvelle identité - incarner cette dynamique et rendre plus lisibles nos actions.

Notre nom change, mais notre fonctionnement reste inchangé !

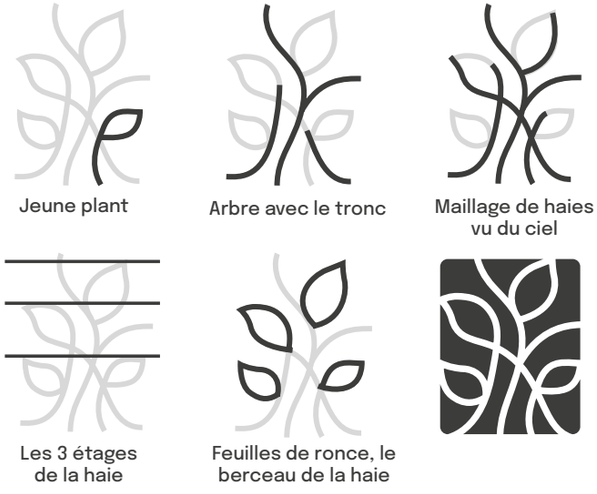
Pourquoi Réseau Haies ?

- **Mettre en avant notre structuration en réseau**, alors que notre force réside dans la diversité de nos membres. Réseau est aussi un mot qui évoque la trame arborée, au cœur de notre action.
- **Rendre aux haies leurs lettres de noblesse :** alors que le rôle des haies est de plus en plus connu et reconnu, il était essentiel de leur accorder une place de choix dans notre nouvelle identité.
- **Réaffirmer notre action pour l'arbre hors forêt** sous toutes ses formes via notre slogan « Agissons pour l'arbre »
- **Mieux présenter l'articulation** entre la tête de réseau et les associations Réseau Haies en région, qui nous ont accompagné dans ce changement d'identité.



Le pictogramme

Ce pictogramme, symbole fort et marqueur de l'identité, ne se contente pas seulement d'évoquer un arbre. Il intègre plusieurs échelles de représentation : le jeune plant, la forme de l'arbre avec le tronc ainsi que le maillage de haies en vue aérienne. Il évoque également les trois étages de la haie qui sont clé pour garantir une haie fonctionnelle : l'ourlet enherbé, la strate arbustive et les arbres de haut jet. La forme des feuilles représente la ronce, berceau de la haie.





La palette est composée de 9 couleurs choisies pour leur juste milieu entre naturalité et dynamisme.

Déclinaison de l'identité

Profitant de cette nouvelle identité, nous avons renouvelé nos supports de communication notamment avec une plaquette de présentation du Réseau, et le rechartage de nos documents clés. La restructuration du site internet est en cours pour poursuivre cette dynamique de communication.









L'Afac-Agroforesteries remercie grandement Maya Vavasseur, alternante graphiste en 2023-2024 et Clara Picot chargée de communication, pour la réalisation de cette nouvelle charte.

Contacts :



Fanny Duperray
Chargée de communication



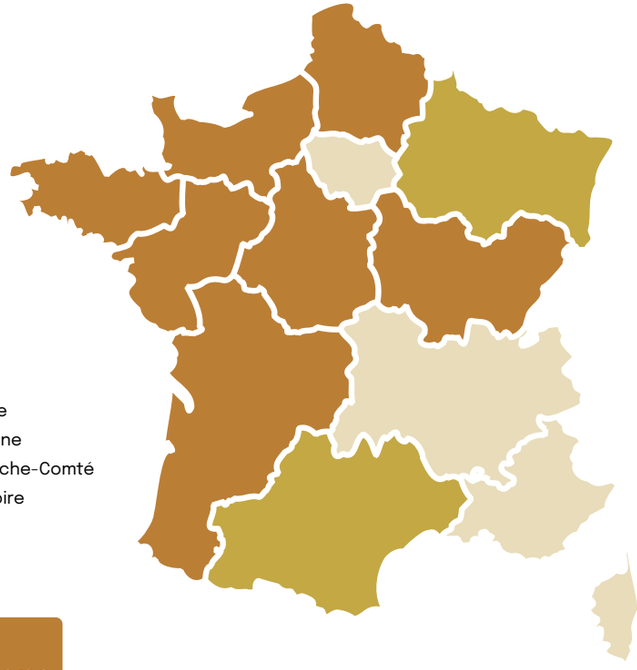
Sarah Melot
Assistante communication
Alternante 2024-2026

Le Réseau Haies se développe en région

Avec la création des associations Réseau Haies Centre-Val de Loire et Réseau Haies Bretagne, la dynamique de structuration régionale du Réseau Haies se confirme et tient ses promesses

État de l'avancement de la constitution du Réseau Haies en région

- Réseau Haies régionaux constitués
- Création en cours
- Non constituées



Dates de création :

2018	Réseau Haies Pays de la Loire
2020	Réseau Haies Normandie
2021	Réseau Haies Hauts-de-France
2022	Réseau Haies Nouvelle-Aquitaine
2023	Réseau Haies Bourgogne-Franche-Comté
2024	Réseau Haies Centre-Val de Loire
2025	Réseau Haies Bretagne

L'importance d'une structuration en régions

Les associations régionales des déclinaisons de l'Afac-Agroforesteries à l'échelle des régions. Dans un contexte où plus de 450 structures adhèrent à l'Afac-Agroforesteries, ces associations jouent un rôle fondamental pour favoriser l'interconnaissance entre les acteurs et adapter le développement de l'agroforesterie à chaque contexte régional. Elles ont par exemple pour mission de faciliter les échanges entre les opérateurs, d'initier des programmes régionaux, de participer à l'élaboration des politiques de l'arbre et la haie dans chaque région, ou encore d'accompagner le déploiement des outils métiers et filières promus par l'Afac-Agroforesteries.

Les associations Réseau Haies sont aussi à la pointe pour expérimenter et produire des références et des ressources qui bénéficient ensuite à l'ensemble des autres régions.

Une cohésion forte entre les différentes associations Réseau Haies en région est maintenue grâce à des statuts types communs, une identité visuelle partagée, et des échanges réguliers entre les salariés et les élus des différents Réseau Haies régionaux. Leur développement est soutenu financièrement par les dispositifs d'aide n°5 et 6 du Fonds pour l'Arbre *(voir p.18)*.

Contact :



Baptiste Sanson
Responsable Stratégie

Deux nouvelles associations Réseau Haies créées

L'Afac-Agroforesteries accompagne toutes les étapes de création des associations régionales Réseau Haies, processus qui dure en moyenne deux ans. Deux nouvelles associations régionales ont récemment été créées : Réseau Haies Centre-Val de Loire (décembre 2024) et Réseau Haies Bretagne (juin 2025). Un projet de création est également en cours en région Grand Est, quatre réunions de préfiguration ont déjà eu lieu et l'assemblée générale constitutive est prévue en novembre 2025. En région Occitanie, les administrateurs de l'Afahc Occitanie (créée en 2009), ont engagé une évolution pour devenir Réseau Haies Occitanie d'ici fin 2025.



Préfiguration de Réseau Haies Grand Est, le 28 avril - visite du GAEC de la Saule à Montenoy (54)

7 Associations régionales Réseau Haies constituées

2 Associations en préfiguration (Occitanie, Grand-Est)

48 Structures adhérentes en moyenne par association Réseau Haies

79% Des adhérents de l'Afac-Agroforsteries sont dans des régions avec une association Réseau Haies

2 ans Durée moyenne de création d'une association Réseau Haies

11 Salariées, dont deux mises à disposition

Ressources en ligne

Plaquette « Le Réseau Haies en région »
Statuts types des associations Réseau Haies
FAQ « Création d'une association Réseau Haies »

Retrouvez toutes nos ressources sur le site **www.reseauhaies.fr**

Le Conseil d'Administration 2024

Il est composé de 22 sièges dont 9 sièges non régionalisés et 13 sièges régionalisés.

L'Afac-Agroforesteries est constitué par une diversité de structures qui mènent des actions sur l'arbre et la haie dans les territoires. Cette synergie d'approches complémentaires autour d'une vision commune de l'arbre est une richesse, elle permet de progresser collectivement tout en garantissant le caractère d'intérêt général des actions menées. Chaque structure possède une voie et ne peut occuper qu'un seul siège, représenté par une personne délégataire. **Le CA est renouvelé tous les trois ans, il sera donc entièrement renouvelé en 2025.**

En 2024, le bureau s'est réuni 8 fois, et le Conseil d'Administration 11 fois.

Le bureau est composé de :

Président : Histoires de Paysage, représenté de façon permanente par Philippe Hirou

Trésorier : L'Escuro, CPIE des Pays Creusois, représenté de façon permanente par Stéphane Vassel

Secrétaire : CUMA CEPVIL, représentée de façon permanente par Philippe Gruau

1er Vice-Président : Fédération départementale des Chasseurs des Côtes d'Armor, représenté de façon permanente par David Rolland

2ème Vice-Président : Chambre d'Agriculture de Bretagne, représentée de façon permanente par Gaëtan Le Seyec

Membre : Parc Naturel régional de la Brenne, représenté de façon permanente par Dany Chiappero et Corentin Lecouillard

9 sièges non régionalisés

Arbre hors-forêt

Mayenne Bois Energie – L'énergie d'un territoire

Association des Planteurs Volontaires

Expert Agroeco – Ré-intégrons l'arbre au cœur de vos projets

Environnement et développement rural

Histoires de Paysage

CPIE Pays Creusois

Fédération départementale des chasseurs des Côtes d'Armor

Agriculture

Chambres d'Agriculture Bretagne

Solagro

cuma CEPVIL

13 sièges régionalisés



Organigramme de l'équipe salariée

Pôle stratégie

Politiques publiques, plaidoyer, développement du réseau, partenariats



Catherine Moret
catherine.moret@reseauhaies.fr

→ **Secrétaire générale :** Finances, administration et ressources humaines
→ Systèmes d'information, géomatique et bases de données
→ Innovation recherche et développement, carbone



Baptiste Sanson
baptiste.sanson@reseauhaies.fr

→ Filières amont et plantation
→ Développement du réseau et structuration régionale
→ Formation, ressources pédagogiques



Paule Pointereau
paule.pointereau@reseauhaies.fr

→ Fonds pour l'Arbre
→ Gestion et valorisation, développement du Label Haie

Pôle Développement et Expertise

Fonds pour l'Arbre
PARIS



Isaure Quillien
isaure.quillien@reseauhaies.fr



Laura Wilson
Alternante 2024 -2025

Gestion durable et valorisation
BESANÇON



Maxence Belle
maxence.belle@reseauhaies.fr

Filières amont et plantation
CAEN



Benjamin Gourlin
benjamin.gourlin@reseauhaies.fr



Lucie Métivet
Stagiaire 2025

Pôle Ressources

Géomatique, SIG et bases de données
CAEN



Lauranne Pille



Benjamin Martin

Finances, administration et ressources humaines
CAEN



Pierre-Yves Le Bot

Communication externe et interne
PARIS



Fanny Duperray
fanny.duperray@reseauhaies.fr



Sarah Melot
Alternante 2024 - 2026

Pôle Connaissances et Formation

Formation, ressources pédagogiques
CAEN



Sarah Bunel
sarah.bunel@reseauhaies.fr

Innovation, recherche et développement

À venir

Tous nos remerciements à nos anciennes salariées, alternantes et stagiaires qui ont quitté l'Afac-Agroforesteries cette année pour de nouvelles aventures :

Clara Picot, chargée de communication de septembre 2020 à juin 2024,

Emma Houplain, chargée de mission Label Haie de novembre 2021 à septembre 2024,

Maya Vassasseur, alternante puis chargée de communication de septembre 2022 à décembre 2024,

Baya Nawel Hamidi Khodja, stagiaire assistante Label Haie – valorisation et flières, d'avril à octobre 2024,

Andréa Gobillard, alternante assistante Fonds pour l'Arbre de septembre 2023 à septembre 2024.



Marie-Hélène Berthoud

Une mention spéciale pour **Marie-Hélène Berthoud**, première salariée de l'Afac-Agroforesteries, partie à la retraite après 7 années d'engagement au sein de l'association.

Merci à toutes pour votre contribution précieuse.

Les partenaires de l'Afac-Agroforesteries

Partenaires publics

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
Liberté Égalité Fraternité

MINISTÈRES AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE TRANSITION ÉCOLOGIQUE
Liberté Égalité Fraternité

OFB OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

ADEME AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Réseau ONVAR

L'Afac-Agroforesteries fait partie des ONVAR (Organismes Nationaux à Vocation Agricole et Rurale, soutenus par le ministère de l'Agriculture). À ce titre, l'Afac-Agroforesteries est invitée à nouer des partenariats avec les autres structures ONVAR et à mener des projets en commun. Cette reconnaissance ONVAR permet en effet de bénéficier de financements CASDAR, dans le cadre de projets INTER-ONVAR. Des opportunités essentielles pour travailler collectivement et croiser les expertises et les savoir-faire afin de produire des outils et ressources au service d'un développement agricole durable.

Dans ce cadre en 2024-2025, l'Afac-Agroforesteries a pu mener un projet INTER-ONVAR avec la FNAB, Trame, la FNCUMA et Terre de Liens sur la gestion durable des haies *(p.24)*.

ONVAR LES ORGANISMES NATIONAUX À VOCATION AGRICOLE ET RURALE

Signature des conventions de partenariats

OFB OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

Le lundi 25 novembre 2024, l'Afac-Agroforesteries et l'Office français de la biodiversité ont signé leur 1ère convention de partenariat.
Cette signature s'appuie sur des liens déjà forts entre les deux structures, partenaires de longue date, sur des projets comme la marque Végétal local, ou encore le Concours des Pratiques Agro-Écologiques.
Cette convention permet de renforcer encore davantage les synergies, le partage d'expériences, d'expertises autour de la haie, et de mieux valoriser les projets de recherches et de transfert.



Fédération Nationale des Chasseurs

Le 20 novembre, au Salon des Maires et des Collectivités, l'Afac-Agroforesteries et la Fédération Nationale des Chasseurs ont signé le renouvellement de leur Convention de partenariat pour la haie. Ce partenariat, qui existe depuis trois ans, est précieux pour les deux réseaux, qui partagent leur expertise et leurs ressources humaines et techniques autour d'objectifs communs essentiels : protéger et réimplanter des haies, mais aussi les restaurer et les gérer durablement, pour une maille de haie fonctionnelle au service de la biodiversité.

Partenaires privés

Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale

fph Fondation Charles Léopold Mayer Pour le progrès humain

FONDATION TERRE SOLIDAIRE

FONDATION FAMILLE LEMARCHAND sous l'égide de la Fondation de France



« Nous sommes heureux d'être engagés auprès de l'Afac-Agroforesteries, qui remet la haie au cœur des systèmes agricoles et des territoires ruraux, pour contribuer à la préservation de la biodiversité et à la lutte contre le réchauffement climatique. Soutenir la transition environnementale et solidaire de l'agriculture, du monde rural et de tous les citoyens est une priorité de la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale. »

Christophe Salmon, Délégué général
Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale

FONDS POUR L'ARBRE S'UNIR POUR LES HAIES a été créé par RÉSEAU HAIES France et FONDATION YVES ROCHER

FONDATION YVES ROCHER RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

MAISONS DU MONDE Foundation

ecotone FONDATION

FONDATION NATURE & DECOUVERTES SOUS L'ÉGIDE DE LA FONDATION DE FRANCE

La Boulangère Bio

olga Un présent pour l'avenir

FONDS DE DOTATION FAMILIAL PEUGEOT

BEAUVALLET PLAINEMAISON AQUITAINE

CAUDALIE PARIS

6 GROUPE

SOVEN

FONDATION D'ENTREPRISE GEORGES TRUFFAUT

CONCRETE Fondation

1% FOR THE PLANET

MAIF

avril

le poids du vivant

Mécénat de compétences

Grâce à une mise en contact via la Boulangère Bio, l'Afac-Agroforesteries a la chance d'être accompagné par le cabinet d'avocats Artemisia en mécénat de compétences. Une aide juridique précieuse alors que l'Afac a été consultée par le gouvernement et les assemblées parlementaires au cours de l'année 2024 sur plusieurs textes législatifs.

ARTEMISIA COMMITTED LAWYERS FOR NATURE AND HUMAN RIGHTS DEFENDERS

Depuis 2023, l'Afac-Agroforesteries est une association reconnue d'utilité publique

Le Fonds pour l'Arbre

Depuis 2020, l'Afac-Agroforesteries porte et anime aux côtés d'un collectif de mécènes, le Fonds pour l'Arbre : un fonds de dotation qui soutient à toutes les échelles, territoriale, régionale et nationale, des actions en faveur de la préservation et du déploiement des haies en milieu rural.

1 Appel à Projets 2023-2024, avec 7 aides

131 Candidatures

94 Opérateurs retenus

550 839€ Pour l'animation territoriale

292 000€ Pour l'action régionale en faveur de haies



« Depuis 30 ans, la Fondation Yves Rocher s'engage aux côtés de celles et ceux qui plantent des arbres. Il y a 17 ans, nous avons fait le choix audacieux de soutenir la plantation de haies partout en France, posant les bases d'une action durable. Pour aller plus loin face à l'urgence écologique, nous avons co-créé le Fonds pour l'Arbre avec l'Afac-Agroforesteries : un programme ancré durablement dans les territoires. Ce fonds s'est construit via une étroite collaboration avec les acteurs locaux et des porteurs de projets passionnés. Depuis 5 ans, un collectif de mécènes engagés nous a rejoints, amplifiant notre impact et prouvant la force du mécénat collectif. Leur confiance renouvelée cette année encore nous pousse à intensifier notre action. »

Jean-Philippe Beau-Douezy,
Fondation Yves-Rocher,
Co-Président du Fonds Pour l'Arbre

Le mécénat collectif pour une réponse à la hauteur des enjeux

Le Fonds pour l'Arbre est une alliance entre l'Afac-Agroforesteries, qui apporte son expertise de terrain, et un collectif de mécènes impliqués sur le sujet de la haie, qui décident collectivement de ses grandes orientations. Cette spécificité en fait un outil philanthropique souple, innovant, en phase avec les réalités du terrain.

2024 a été marquée par l'entrée de nouveaux mécènes : le Fonds familial Peugeot engagé pour trois ans, Beauvallet-Plainemaison Aquitaine, Engie-Soven et Avril Cosmétique. La Maif, la Fondation Concrète et le fonds de dotation Le Poids du Vivant ont quant à eux rejoint le Fonds pour l'Arbre dans le cadre des Rencontres pour la Planète 2024 en tant que membres bienfaiteurs.

Un programme national pilote

Le Fonds pour l'Arbre apporte un soutien financier aux acteurs de terrain à travers un appel à projets annuel, composé de 7 aides, qui permettent d'accompagner le cycle de la haie, de la graine à la valorisation de biomasse. Le tout en soutenant la montée en compétences des techniciens, la structuration et le déploiement de la marque Végétal local et du Label Haie. Animé par l'Afac-Agroforesteries, l'appel à projets soutient en particulier les opérateurs qui diversifient leurs actions pour porter un projet global garantissant la durabilité des plantations. L'Appel à projet 23-24 a ajusté ses aides pour répondre aux besoins non couverts par le Pacte Haie, avec un accroissement de son soutien à l'animation régionale et territoriale, et un soutien aux actions tournées vers un public non agricole.

Deux nouvelles aides ont été créées pour capitaliser sur des retours d'expériences : l'une sur la régénération naturelle assistée (RNA), complémentaire de la plantation, la 2e sur le suivi et la gestion durable des jeunes haies (de 3 à 10 ans), essentiels à la durabilité des plantations.



« Nous sommes fiers de renouveler une nouvelle fois notre soutien au Fonds pour l'Arbre, collectif qui nous tient particulièrement à cœur chez Caudalie. La haie est une solution naturelle, efficace et polyvalente face aux défis climatiques, écologiques et agricoles. Soutenir sa préservation et son développement, c'est contribuer à restaurer la biodiversité, protéger les sols et renforcer la résilience de nos territoires. Nous sommes particulièrement sensibles à l'approche systémique portée par le Fonds, qui agit à la fois sur le terrain et à l'échelle des filières pour garantir un impact durable. Pour nous, il est essentiel de pouvoir agir localement, partout en France, et de soutenir des projets qui allient vision à long terme et action concrète. »

Angélique Vacher, Responsable du développement durable chez Caudalie

Contribuer à la reconnaissance de la haie

Une des missions clés du Fonds pour l'Arbre est de porter la cause de la haie aux côtés de l'Afac-Agroforesteries dans les politiques publiques, auprès du grand public et du monde agricole.

S'engager pour défendre une politique ambitieuse

En 2024, les mécènes du Fonds pour l'Arbre se sont mobilisés aux côtés de l'Afac-Agroforesteries dans son plaidoyer pour défendre le budget du Pacte en faveur de la haie, remis en cause dans le cadre du Projet de Loi de finances 2025.

Récompenser les pratiques exemplaires

Le Concours Général Agricole, organisé sous l'égide du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire récompense les agriculteurs pour leurs pratiques d'excellence en agroforesterie. Le Fonds pour l'Arbre finance l'organisation de ce Concours qui apporte une reconnaissance institutionnelle unique à l'arbre comme élément central des systèmes agricoles. *(voir p.30)*

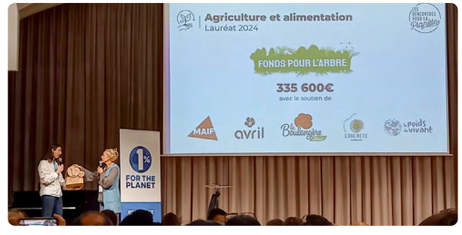
S'adresser au grand public

Le Fonds pour l'Arbre sensibilise et forme un large public au rôle de la haie et l'arbre dans les écosystèmes, en organisant des chantiers participatifs de plantation pour le grand public. 23 animations ont été organisées mobilisant près de 900 bénévoles, principalement des collaborateurs des entreprises mécènes du Fonds.

Rencontres pour la Planète

L'événement annuel, organisé par le 1% for the Planet, dédié à la levée de fonds et aux échanges entre philanthropes et acteurs de terrain, a mis en valeur le modèle original du Fonds pour l'Arbre. Grâce à la générosité de particuliers et de 5 donateurs bienfaiteurs, un total de 335 600 € a été collecté, constituant la plus importante levée de fonds des Rencontres pour la Planète.

LAURÉAT 2024 DES RENCONTRES POUR LA PLANÈTE — 1% FOR THE PLANET



Équipe Afac-Agroforesteries mobilisée pour le Fonds pour l'Arbre :



Isaure Quillien
Chargée de programme et de mécénat



Paule Pointereau
Responsable stratégie



Laura Wilson
Alternante gestion et animation 2024-25



Pierre-Yves Le Bot
Chargé de gestion administrative

Retrouvez le Fonds pour l'Arbre sur les Réseaux Sociaux :

@FondsPourlArbre

et sur le site **www.fondspourlarbre.fr**

Une année politique pour les haies

L'année 2023 avait déjà été très chargée pour les haies dans la sphère politique : **l'Appel de la Haie**, lancé par l'Afac-Agroforesteries et rejoint par de nombreux décideurs politiques, la publication du rapport du CGAAER sur la perte de linéaire, le dépôt d'une **proposition de loi transpartisane** sur les haies au Sénat et, bien sûr, le lancement du **Pacte en faveur de la haie**, avec son objectif de gain net de 50 000 km de linéaire d'ici 2030.

Cette dynamique s'est poursuivie et amplifiée en 2024, année très rythmée entre actualités législatives et mise en œuvre du Pacte.

Loi d'Orientation Agricole : des évolutions importantes pour les haies

Les haies ont été au cœur des débats et des actualités agricoles. Alors que leur protection repose sur de nombreuses réglementations, la complexité de ces règles a été mise en avant lors des mobilisations agricoles du début d'année 2024.

En réponse, la Loi d'Orientation Agricole, présentée en 2024 et adoptée en mars 2025, a fixé pour objectif de renforcer la lisibilité des textes applicables aux haies. **L'article 37** de la LOA met en place un **guichet unique** auprès duquel seront déposées les demandes de destruction de haies. Il appliquera une procédure unique pour déterminer si ces destructions sont autorisées au regard de l'ensemble des réglementations de protection des haies. Cet article de loi ne simplifie pas ces réglementations, mais permet leur meilleure connaissance et rend la **procédure plus lisible pour les agriculteurs.**

L'Afac-Agroforesteries a été consultée sur ce texte et a défendu un dispositif lisible et opérationnel, estimant qu'une plus grande clarté juridique permettra une meilleure application du droit.

Des points positifs témoignent d'une prise de conscience politique sur des sujets portés depuis plusieurs années par le réseau :

- La **reconnaissance légale de la gestion durable** des haies et des services qu'elles rendent ;
- Le **rôle clé du conseil** pour éviter les destructions de haies et limiter leur impact ;
- L'importance **d'agir avec l'ensemble des gestionnaires de haies** (voirie, ferroviaire, réseaux), avec la mise en place obligatoire d'un plan d'action pour une gestion durable des bords de route.

Des points de vigilance subsistent, notamment sur la définition de la haie. De même, l'Afac-Agroforesteries suit avec attention le travail sur les décrets d'application de la loi, en particulier concernant les **dates d'interdiction de taille et coupe** sur les haies et les coefficients de compensation des haies détruites.

Du déploiement du Pacte en faveur de la haie à la mobilisation pour sa continuité budgétaire

L'Afac-Agroforesteries a poursuivi en 2024 le suivi du Pacte en faveur de la haie, dont la feuille de route a été présentée lors du Salon de l'Agriculture 2024, par le ministre Marc Fesneau. Réseau Haies a défendu, pour la mise en œuvre du Pacte, une **vision globale** de la filière, allant de l'amont jusqu'à la gestion durable et la valorisation de la biomasse issue des haies. Une approche retenue par le gouvernement, qui a décliné le Pacte à travers **cinq appels à projets** couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur.



Salon de l'Agriculture 2024 © Pauline Mourey

L'Afac-Agroforesteries et ses membres ont répondu présent et ont travaillé avec l'État pour faire du Pacte un succès. L'enveloppe engagée s'est élevée à 80 M€, malgré une sortie tardive des appels à projets — un succès qui a lancé une dynamique sur les territoires, avec un réel engouement des agriculteurs.

Alerte budgétaire

La dynamique doit se poursuivre dans le temps, ce qui nécessite un soutien budgétaire durable. L'Afac s'est mobilisée face à l'annonce d'une **baisse de 72 % des moyens** alloués au Pacte en 2025, avec un relai par les parlementaires : 290 députés et 143 sénateurs ont cosigné un amendement en faveur du Pacte.

Malgré l'adoption d'un amendement de +20 M€ portant le budget du Pacte à 45M€ pour le Pacte, **l'incertitude persiste encore en juin 2025**, dans un contexte d'annulation de crédits. La mobilisation s'est poursuivie au printemps, avec une trentaine de questions et de courriers de parlementaires interpellant le gouvernement sur le sujet.

Les Appels à Projets du Pacte portés par le Ministère

Production de graines et plants ligneux	AAP national commun avec les pépinières /semenciers forestières et agroforestières - D(R)AAF/SERFOB	**Budget prévu : 7M€ - Consommé : 7,6M€** 52 pépinières bénéficiaires dont 19 pépinières avec une activité agroforesterie
Accompagnement à la plantation et à la gestion durable Investissement à l'implantation haies et arbres intraparcellaires	AAP régionnaux D(R)AAF DDT(M)	**Budget animation consommé : 22,4M€** 242 dossiers retenus, 105 consortium **Budget investissement consommé : 46,9M€** 2570 dossiers
Animation filière bocagère de valorisation durable Investissement pour la filière bocagère de valorisation durable	AAP national lancé et instruit par l'ADEME	**7,5M€ engagés** 42 structures retenues

Frise 2024 de la haie dans la politique

26 janvier
Colloque sur les haies au Sénat, organisé par Daniel Salmon et Jean-Claude Tissot

2 mars
Présentation des actions du Pacte Haie au salon de l'Agriculture

3 avril
LOA présentée au Conseil d'État, avec un article consacré aux haies

Avril - mai
Auditions de l'Afac sur la LOA par les rapporteurs à l'Assemblée et au Sénat

Avril-mai
AAP Pacte Haie Animation / Investissement - Gestion durable et plantation

4 mai
Discussion LOA à l'Assemblée nationale

Mai
Audition de l'Afac au Sénat par les rapporteurs de la LOA

4-5 juillet
Lancement de l'AAP graines et plants et de l'AAP valorisation

Adoption définitive de la proposition de loi en faveur de la reconquête de la haie !

Le sénateur Daniel Salmon a porté, de manière transpartisane, une proposition de loi (PPL) en faveur de la reconquête de la haie au cours de l'année 2024. Cette proposition a été inscrite à l'ordre du jour en décembre 2024 et **adoptée à l'unanimité** en séance publique le 30 janvier 2025. Un message fort de consensus, réaffirmé avec l'intégration de la PPL à la Loi d'Orientation Agricole. Ainsi, la PPL est devenue l'Article 38 de la Loi d'Orientation agricole définitivement adoptée et promulgée en mars 2025.



Ce texte, sur lequel l'Afac-Agroforesteries a été consultée, a permis d'inscrire dans la loi, et donc, dans la durée, les enjeux du Pacte en faveur de la haie, avec la fixation d'objectifs chiffrés et la publication par décret d'une stratégie pour la haie.

Le texte inscrit également dans la loi :

Une définition ambitieuse de la gestion durable, un enjeu clé pour développer des pratiques véritablement vertueuses et exigeantes, et faire de la gestion durable un axe clé de politiques publiques.

Une définition du bon état écologique de la haie, adossé à la définition de la gestion durable. Un point crucial qui fait de ce bon état un objectif de politique publique et permet d'encadrer la définition de la gestion durable.

Des objectifs de mobilisation de biomasse issue de gestion durable des haies soient fixés, par région, pour les chaufferies collectives. Il est en effet crucial d'adosser le développement de la biomasse issue des haies à celui de la gestion durable pour éviter leur surexploitation. Cette PPL prend donc bien en compte la nécessité de **développer des filières de valorisation** afin de générer des revenus pour les agriculteurs.

Un regret toutefois : le crédit d'impôt "gestion durable des haies", proposé par la PPL, n'a pas été retenu. Adopté en séance au Sénat en décembre 2024, il n'a pas été conservé dans la version finale du texte. L'Afac-Agroforesteries continue de soutenir cette mesure, toujours portée politiquement par les auteurs et soutiens de la proposition de loi.

	Objectifs à 2030	Objectifs à 2048
Linéaire de haies gérées durablement	100 000 km	500 000 km
Gain net de linéaire de haies	50 000 km	
Mobilisation en tonnes de matière sèche par an issues de haies gérées durablement	500 000 t	70% de la matière sèche issue de haies provient de haies gérées durablement

Des objectifs ambitieux fixés par la proposition de loi

LA BCAE8

La **BCAE8,** composante de la conditionnalité PAC, établit des obligations environnementales pour tout agriculteur sollicitant les aides PAC, notamment le maintien des haies, mares et bosquets et l'interdiction de taille des haies pendant la période de nidification.

Cependant, dans certains cas, les destructions de la haie sont permises mais doivent être **déclarées** au préalable à l'administration, et avec une obligation de plantation ayant un meilleur emplacement environnemental en compensation. Il est pour cela obligatoire de se faire **accompagner par un technicien** agré BCAE8, reconnu par l'État.

Depuis l'arrêté ministériel du 12 février 2017, l'Afac-Agroforesteries est habilitée par le Ministère pour agréer des structures et des techniciens pour la BCAE8. Il s'agit de vérifier leurs compétence et expérience (plantation, système agricole, fonctionnalité de la haie, réglementations…), nécessaires pour mener à bien leur rôle d'accompagnement des agriculteurs dans le respect de cette conditionnalité de la PAC.

Ces techniciens sont ainsi habilités :

- À émettre un avis sur la pertinence et l'impact de la suppression de la haie,
- À élaborer, selon l'avis, des propositions de replantation de haie(s) pour un meilleur emplacement environnemental.

En 2024, 193 techniciens haie de 105 structures ont été sélectionnés par l'Afac-Agroforesteries pour l'agrément BCAE8. La liste nationale des agréés est transmise chaque année au Ministère de l'Agriculture, qui se charge de la diffuser aux DDTM.

Cet accompagnement technique BCAE8 au plus près de l'agriculteur permet :

- De transformer une contrainte administrative en conseil technique pour les agriculteurs, permettant de les sensibiliser sur l'intérêt de la haie
- D'accompagner les agriculteurs dans leur démarche en vue de conserver une performance environnementale de l'exploitation
- De réorienter positivement l'interprétation de la BCAE8 de façon opérationnelle et concrète
- D'appuyer les DDT (agents de l'État) dans l'application de la BCAE8


© Photo : Karolina Samborska

Frise 2024 - 2025 de la haie dans la politique

Octobre à décembre
Débat sur la baisse de 72% du budget et discussions du Projet Loi Finances

23 octobre
Vote d'un amendement à + 20M€ pour les haies à l'Assemblée

Novembre - décembre
Audition de l'Afac sur la PPL Haies, puis adoption de la PPL en Commission au Sénat

30 janvier
Adoption de la PPL Haie au Sénat à l'unanimité

31 janvier
Adoption d'un amendement à +20M€ pour le Pacte en Loi Finances 2025

11 février
Intégration de la PPL Haie dans la LOA (Article 38)

20 mars
Promulgation définitive de la LOA, avec un article 37 sur le guichet unique Haie et un article 38 reprenant la PPL

Gérer et distribuer durablement les haies

Le Label Haie est un dispositif de certification des pratiques durables de gestion des haies et des filières de distribution haie-bois. Il permet l'atteinte du bon état écologique de la haie, qui permet à la haie de fournir de façon optimale les services écosystémiques associés.

15 071 Tonnes sèches de bois labellisé

4 400 Km de haies labellisées

587 Gestionnaires labellisés

111 Auditeurs agréés

20€/ha Grâce au Bonus haies

17 OCG labellisées

8 Distributeurs labellisés

2 Fermes labellisés récompensées au Concours Général Pratiques Agroécologiques

Une évolution du cahier des charges Gestion

L'année a été marquée par un **travail national collaboratif** sur l'évolution du cahier des charges Gestion du Label Haie. Des tests sur le terrain ont permis d'affiner ces évolutions dans des contextes paysagers variés : Gard, Orne, Yonne, Bas-Rhin, Nord.

Ce travail a abouti en 2025, avec une évolution du Label pour prendre en compte les trois modes de renouvellement des haies : gestion sylvicole, libre évolution et accompagnement des jeunes haies. Cette version révisée du cahier des charges (V1) entrera en vigueur le 31 août 2025. Une étape clé pour le Label Haie qui permettra une meilleure applicabilité à la diversité des territoires et des modes de gestion, tout en maintenant son niveau d'exigence.

Un Label reconnu par les pouvoirs publics

Le Label Haie demeure à ce jour **le seul référentiel qui garantit un encadrement de la gestion durable des haies** et de la distribution du bois qui en est issu. Il est à ce titre reconnu dans les politiques publiques : Bonus Haies de la PAC, revalorisé à 20€/ha en 2025, Paiements pour Services Environnementaux, Label Bas Carbone, Appel à Projets Structuration de filières de valorisation durable de la haie de l'ADEME, ou des Plans Bois Energie Régionaux. Ces soutiens publics, véritable reconnaissance des services rendus par la gestion durable, constituent un levier important pour le changement de pratiques des agriculteurs.

Déploiement sur le territoire

Plus qu'une certification, le Label Haie est aussi un outil d'animation et d'accompagnement pour un nombre croissant de structures de développement agricole, territorial ou de protection de l'environnement.

Afin de permettre un accompagnement des gestionnaires dans le Label Haie sur tous les territoires, le Label s'appuie sur un réseau de 19 référents régionaux, qui s'organise pour répondre à la demande croissante de labellisation. Ces derniers animent une dynamique de formation d'auditeurs Label Haie, d'animateurs d'Organisations Collectives de Gestionnaires labellisées, et de techniciens accompagnant les agriculteurs dans des changements de pratiques.

Ces animateurs territoriaux travaillent également au développement de débouchés économiques via la valorisation de la biomasse issue des haies, condition importante pour l'engagement de nombreux gestionnaires dans un changement de pratiques et dans le Label Haie.

Contacts :



Maxence Belle
Chargé de projet Label Haie



Paule Pointereau
Responsable stratégie



Catherine Moret
Responsable stratégie



« La démarche PSE a permis à des agriculteurs, dont certains voyaient la haie comme une impasse couteuse en temps, de se questionner sur leur gestion, et de rentrer dans une démarche de progrès : le soutien technique, financier et l'accompagnement vers le Label ont permis aux agriculteurs de trouver un espace de dialogue sur leurs pratiques et d'imaginer d'autres manières de voir la haie. Une étape essentielle qui a permis, pour certains, une véritable amélioration de la gestion des haies. »

Florentin Brard, Chargé de projets Haies et Référent Régional pour le Label Haies, en Nouvelle-Aquitaine, CPIE Pays Creusois

Publications

Cahier des charges illustré du Label Haie

Guide de préconisations de gestion durable des haies

Outils Métier

Plan de Gestion Durable des Haies

Application auditeurs Label Haie

Webinaires

« Triplement du Bonus Haies 2025 : Comprendre les modalités d'obtention» 1er avril 2025

« Évolution du Cahier des Charges Gestion du Label Haie » 16 avril 2025

Ressources en ligne

Page « Bonus Haies » du site internet

Formulaire d'auto-évaluation Label Haie

Annuaire des personnes ressources

Vidéos et ressources sur les valorisations économiques des haies certifiées Label Haie

Retrouvez toutes nos ressources sur le site **www.labelhaie.fr** et la chaîne YouTube « Réseau Haies France »

Projet Inter-ONVAR Label Haie

Conscient que pour sauver les haies et le bocage un véritable changement d'échelle est à opérer, un consortium de structures rassemblant la FNCUMA, Terre de liens, la FNAB et TRAME, mené par l'Afac-Agroforesteries a travaillé à combiner ses domaines d'expertise au service de la gestion durable. En 2 ans, ce projet a contribué à partager une culture commune sur la haie et sa gestion durable avec le Label Haie, en travaillant sur la construction de référentiels économiques et de cadres de durabilité, et sur de nouveaux systèmes de valorisation de la haie et de sa bonne gestion. Une série de webinaires et de livrables sera disponible à partir de juin 2025.



Essais terrain du nouveau cahier des charges Gestion, 15 octobre 2024, © Afac-Agroforesteries

Développement des filières de végétaux d'origine sauvage et locale

Soucieuse d'intégrer des végétaux adaptés dans les plantations de haies, l'Afac-Agroforesteries œuvre au développement des filières ligneuses liées à la marque Végétal local.

102 Collecteurs de **graines de ligneux** et/ou pépiniéristes **engagés** dans la marque

5,7 millions Estimation du nombre de **jeunes plants** Végétal local produits en 2024

23 tonnes Fruits collectés et enregistrés par Pepicollecte depuis 2022

La marque Végétal local

L'Afac-Agroforesteries participe à l'animation de cette marque, assimilable à un label dans les marchés publics, qui garantit l'indigénat et la provenance génétique des végétaux produits. En 2025, 163 professionnels sont engagés dans ce label et produisent des végétaux d'origine sauvage et locale (graines et/ou plants, ligneux ou herbacés). Façonnée pour répondre aux besoins des acteurs de la restauration des habitats naturels, elle est naturellement plébiscitée pour les plantations de haies champêtres.

Des avancées grâce au plaidoyer de l'Afac

L'enjeu d'intégrer des plants de qualité dans les plantations de haies est reconnu en France dans la Stratégie Nationale Biodiversité 2030, et dans le Pacte en faveur de la haie. Le plaidoyer mené par l'Afac-Agroforesteries durant l'hiver 23-24 a permis l'intégration de taux minimum de plants Végétal local dans plusieurs dispositifs régionaux de financement de plantations de haies, ainsi que l'ouverture de l'appel à projets « Graines et plants » du Ministère de l'Agriculture aux pépinières agroforestières, en plus des pépinières forestières.

Le programme d'actions de l'Afac-Agroforesteries

Le programme d'actions coordonné par l'Afac-Agroforesteries, soutenu financièrement par l'OFB, vise à développer des filières régionalisées de production de jeunes plants Végétal local. S'appuyant sur l'action et l'expertise de 19 correspondants locaux couvrant l'ensemble du territoire métropolitain, il s'articule autour de quatre axes :

- **Connaissance,** avec la réédition en cours du guide technique « Collecte et mise en culture d'arbres et arbustes sauvages et locaux », la production de références technico-économiques sur la collecte et la production de plants, de notes pour guider les politiques publiques, etc.
- **Formation,** avec des cycles sur les techniques de collecte et productions de plants sur les territoires demandeurs (notamment zone méditerranéenne et Corse)
- **Structuration des filières,** avec des actions visant à faciliter les approvisionnements en graines ou les réponses à des marchés
- **Outillage** avec le développement et la mise à disposition d'outils spécialisés

Après plusieurs années d'accompagnement de l'émergence d'une offre en plants Végétal local, les actions menées visent désormais principalement à structurer et consolider les filières graines et plants, notamment par l'accompagnement à la prescription.

Contacts Afac-Agroforesteries :



Baptiste Sanson
Responsable stratégie



Benjamin Gourlin
Chargé de projet Végétal local



« J'ai accompagné une quarantaine de porteurs de projet en partageant la philosophie et les exigences de la marque, sa documentation et les outils du réseau, en les renseignant sur les dynamiques du territoire et via l'organisation de journées d'échange. Aujourd'hui, une dizaine de pépinières sont engagées dans la marque et produisent des plants Végétal local pour des plantations d'arbres hors forêt.
Une feuille de route, construite en 2024 pour structurer la filière en Occitanie doit permettre de renforcer les liens entre les acteurs et faciliter la rencontre offre/demande. Elle est animée par les correspondants locaux Végétal local, en partenariat avec l'Agence Régionale de la Biodiversité, la Région et l'OFB.»

Véronique Baer, correspondante locale Végétal local
pour l'Afac-Agroforesteries en zone Sud-Ouest depuis 2020

Publications

Guide technique de collecte et mise en culture d'arbres et arbustes sauvages et locaux (en réédition)

Webinaires

Pacte en faveur de la haie et Végétal local
Réglement MFR et Végétal local

Outils Métier

Pepicollecte

Ressources en ligne

Flore Locale : outil collaboratif sur les connaissances et la culture des végétaux sauvages.
Note aux décideurs
Cartes interactives acteurs de la filière Végétal local (dont producteurs ligneux)

Retrouvez toutes nos ressources sur le site **www.vegetal-local.fr** ou **www.reseauhaies.fr** et la chaîne YouTube « Réseau Haies France »

Est une marque de : OFB – Office français de la biodiversité

Créée et animée par : Réseau Haies France, Plante&Cité – Ingénierie de la nature en ville, Center for landscape and urban horticulture, cbn – Conservatoires botaniques nationaux



Récolte participative de graines de ligneux © Photo : Planteurs Volontaires

Nos outils métiers et ressources, pour chaque étape du cycle de la haie

L'Afac-Agroforesteries propose des outils au service des haies et de leur gestion durable, et ce pour toute la filière.

Guide technique collecte de graines et mise en culture

Ce guide de référence publié en 2021 est en cours de réédition, dans une version enrichie et plus adaptée au terrain. La diffusion est prévue pour la fin d'année 2025.

Pepicollecte

Depuis 2022, l'Afac-Agroforesteries met à disposition Pepicollecte, un outil métier en ligne dédié à la gestion des collectes de graines in situ, allant du référencement des points de collecte jusqu'au bon de livraison. Ses fonctionnalités permettent d'assurer une traçabilité conforme à la marque Végétal local. Initialement dédié aux ligneux, Pepicollecte a évolué en 2024 pour s'adapter aux spécificités des DROM, en particulier en Guyane. Des évolutions sont envisagées pour répondre aux besoins des producteurs de plants, ainsi que des collecteurs et producteurs de semences herbacées.

8 732 Points de collecte référencés
23t De fruits récoltés depuis 2022
418 Bons de livraison générés

Contacts :



Lauranne Pille
Géomaticienne programmatrice et gestionnaire de base de données



Benjamin Martin
Géomaticien et gestionnaire de base de données

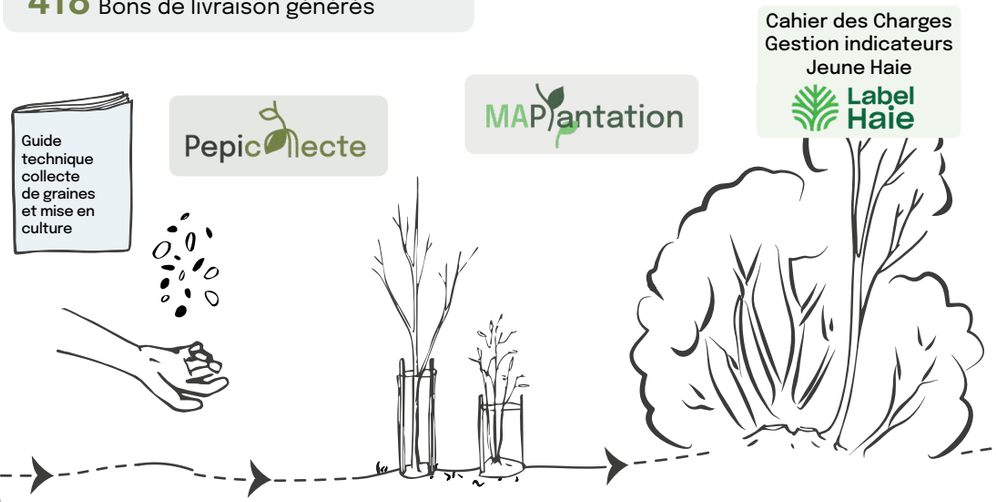
MAPlantation

Lancé en juillet 2024, cet outil permet la conception et la planification de projets de plantations de haies et autres systèmes agroforestiers. Il permet également le suivi et l'enregistrement des travaux et facilite les demandes et les soldes de subvention, via l'export de reporting des projets.

L'hiver 2024-25 était une phase de test pour l'outil. Le déploiement à grande échelle est prévu pour la saison 2025-26. Des formations en ligne sont mises en place régulièrement. En 2024, l'outil s'est également doté d'une base de support, avec des tutoriels et un gestionnaire de tickets afin de faciliter l'expérience utilisateur. Des travaux sont engagés pour une expérience utilisateur encore améliorée en 2026.

139 Utilisateurs **10** Sessions de formation

Vous former à l'outil :
communication@reseauhaies.fr



Guide de préconisations de Gestion durable des haies

Véritable référence pédagogique, de connaissances et de techniques sylvicoles des arbres et de la haie, ce guide est destiné aux agriculteurs, aux techniciens et à tout gestionnaires pour améliorer leurs pratiques. Il accompagne le cahier des charges du Label Haie et sert de support technique pour l'outil PGDH. De nouveaux chapitres sont régulièrement publiés en ligne.

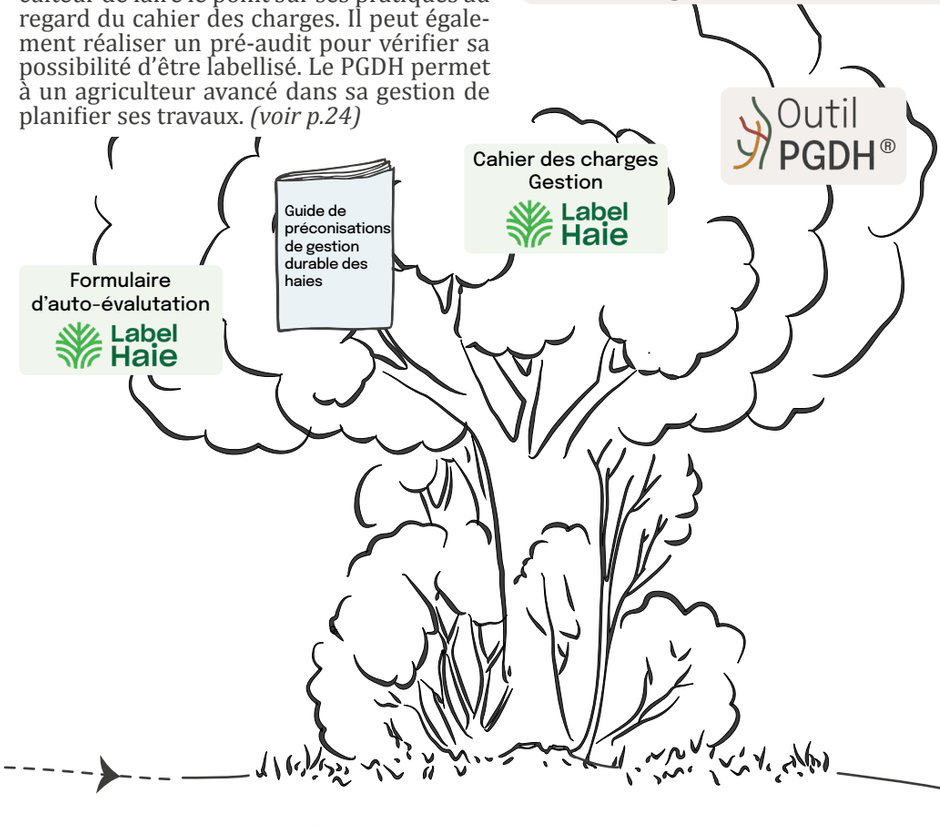
Label Haie

Le Label Haie n'est pas qu'une certification : par son cahier des charges gestion, il est un référentiel technique des pratiques de gestion durable des haies, incluant plusieurs manières de gérer les haies : gestion sylvicole, libre évolution, développement des jeunes haies. Par son cahier des charges Distribution, il cadre la valorisation et la distribution éthique et locale du bois issu des haies gérées durablement.
Il est aussi doté d'une gamme d'outils adaptés au parcours du gestionnaire de haie : un formulaire d'autoévaluation permet à l'agriculteur de faire le point sur ses pratiques au regard du cahier des charges. Il peut également réaliser un pré-audit pour vérifier sa possibilité d'être labellisé. Le PGDH permet à un agriculteur avancé dans sa gestion de planifier ses travaux. *(voir p.24)*

Outil PGDH

L'outil PGDH ou Plan de Gestion Durable des Haies est un outil au service du gestionnaire pour bénéficier d'un diagnostic, à l'échelle de son exploitation, de l'ensemble des haies et de leur fonctionnalité (carbone, biodiversité, potentiel de biomasse...) et planifier ses travaux de gestion. Cet outil se déploie depuis cinq ans sur tous les territoires, porté par un réseau de techniciens agréés et formés par le CFPPA Angers le Fresne. Il est reconnu dans les politiques publiques, qui financent sa réalisation, que ce soit dans le cadre du Pacte en Haies ou via des fonds régionaux.
Marque déposée en 2025, c'est un outil clé pour la gestion durable des haies, et l'accompagnement technique des agriculteurs.
Outil numérique, il permet la saisie de la cartographie des haies, de leurs fonctionnalités, l'enregistrement des travaux, le calcul de leur bilan économique, le tout de façon simplifiée pour le gestionnaire.

22 Sessions de formation
209 Techniciens formées
6 724 km de haies bénéficient d'un plan de gestion saisi dans l'outil PGDH



Le concours Général Agricole des pratiques Agro-écologiques, catégorie Agroforesterie

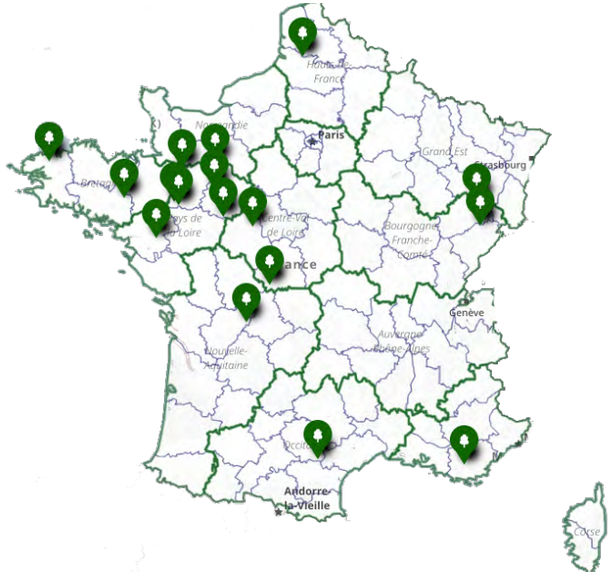
Comme chaque année depuis 5 ans, l'Afac-Agroforesteries co-organise, avec Chambre d'Agriculture France, et sous l'égide du Ministère de l'Agriculture, le Concours Général des pratiques Agro-Écologiques – Agroforesterie.

5e Édition du concours

17 Territoires inscrits

7 Lauréats nationaux

85 Retombées presse



Carte des agriculteurs finalistes de l'édition 2024-2025 →

Récompenser des pratiques d'excellence

Ce concours vise à promouvoir et faire reconnaitre les savoirs et les pratiques d'agroforesterie sous toutes leurs formes : haies, alignements intra-parcellaires, pré-vergers… Pour cela, il récompense chaque année, au Salon de l'Agriculture, des agriculteurs qui mettent en place sur leur ferme des pratiques d'excellence qui allient performances économiques et environnementales, tout en plaçant l'arbre au cœur de leur système de production.

Comme chaque année le concours a débuté par une phase locale qui s'est déroulée entre juin et décembre 2024, sur les territoires. Cette 1ère étape portée par des structures territoriales (associations, collectivités..) impliquées dans le développement de l'agroécologie permet de sélectionner les finalistes, qualifiés pour la phase nationale du concours. Cette année, 17 territoires étaient mobilisés, et ce sont donc 17 finalistes qui ont dû être départagés par le jury national.

La qualité des candidatures était une fois de plus au rendez-vous, et le jury a eu du mal à départager les agriculteurs et agricultrices en lice. La cérémonie de remise des prix a eu lieu en février 2025, au Salon International de l'Agriculture, sur le stand du Ministère. Un beau moment de reconnaissance pour les agriculteurs engagés et pour leurs pratiques, essentielles à la transition agroécologique.

Un concours soutenu par le :

FONDS POUR L'ARBRE – S'UNIR POUR LES HAIES

Organisé par :

CHAMBRES D'AGRICULTURE FRANCE · MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT · Parcs naturels régionaux de France · INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITÉ · COMEXPOSIUM · RÉSEAU HAIES France · MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT, ET DE LA PRÉVENTION DES RISQUES · OFB Office Français de la Biodiversité · INRAE · SCOPELA

Les lauréats nationaux

Gestion

1ER PRIX
Éric Germond
Nouvelle-Aquitaine



2EME PRIX
Jérôme Hochin
Hauts-de-France



PRIX SPÉCIAL
Marion Flachon et Tom Barbaroux
Provence Alpes Côte d'Azur



Implantation

1ER PRIX
Thommas Aillard et Damien Philippe
Normandie



2EME PRIX
Vincent Brossillon
Centre-Val de Loire



3EME PRIX
Bruno et Christine Clavreul
Pays de la Loire



PRIX SPÉCIAL
Jean-Paul Blandin
Bourgogne-Franche-Comté



La cérémonie de remise des prix au SIA 2025







« Le Parc et Géoparc Normandie-Maine organise, pour la 4e année, le CGA catégorie Agroforesterie sur son territoire. L'objectif : valoriser, renforcer et reconnaître les savoir-faire en agroforesterie portés par les agriculteurs locaux. Ce concours est une véritable opportunité d'échanges entre agriculteurs, scientifiques, techniciens et élus. Le passage du jury local sur les fermes, qui apporte un regard extérieur, est toujours un moment riche d'enseignements, tant pour les agriculteurs que pour les autres participants. »

Anouk Leprevost,
Chargée de mission bocage,
Parc et Géoparc Normandie-Maine

Ressources en ligne

Les actualités du concours
sur notre site internet :
https://reseauhaies.fr/laureats-cga-2025/

Sur les réseaux sociaux

@ Concours des Pratiques Agro-Écologiques

L'Afac-Agroforesteries renforce ses actions pour soutenir la formation

Avec la réalisation d'une étude prospective sur les « Besoins en emplois et compétences » de la filière de l'arbre hors forêt et le lancement du nouveau projet CAP'HAIES qui s'adressera à tous les établissements de l'enseignement agricole, les actions de l'Afac-Agroforesteries se renforcent pour soutenir la formation.

33 Établissements de l'enseignement technique agricole amenés à s'engager dans le projet CAP'HAIES

4 Livrets techniques sur les haies seront produits par l'Afac-Agroforesteries dans le cadre de CAP'HAIES

576 Répondants à l'étude prospective

1 Nouvelle chargée de projets formation, Sarah Bunel, a rejoint l'Afac-Agroforesteries en avril 2025

Une étude pour comprendre et anticiper les besoins futurs en emplois et compétences

Avec le soutien du CASDAR du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, l'Afac-Agroforesteries a lancé de décembre 2024 à février 2025 une étude prospective sur les besoins en emplois et compétences des professionnels de l'arbre hors-forêt à l'horizon 2030. Dans un contexte de croissance et de transformation rapide du conseil en agroforesterie, ce diagnostic des besoins vise à accompagner les évolutions de ce secteur. Il permettra de mieux qualifier les profils de poste recherchés, les activités que les structures souhaitent développer, et les besoins de montée en compétence des conseillers. Au regard de ce diagnostic des besoins, l'objectif est de pouvoir favoriser la création de nouveaux modules de formation permettant l'acquisition de compétences par la formation initiale et continue.

Cette étude était centrée sur les métiers du conseil technique et de l'appui au développement (animation de réseau, accompagnement…) de l'arbre hors-forêt (agroforesterie/haie/bocage) pour les secteurs de la plantation, la gestion, et de la valorisation. L'étude a été réalisée avec l'appui de la Junior Entreprise AgroParisTech Service Etude. Elle était composée de deux volets :

- Un questionnaire destiné aux agents : 100% anonyme, portant sur le parcours de formation, les activités exercées et les besoins en compétences.
- Un questionnaire destiné aux structures employeuses : non anonymisé, il visait à identifier leurs perspectives de recrutement, les activités réalisées ou qu'il est prévu de développer.

Le taux de réponse à l'étude prospective est très satisfaisant car il a été obtenu 424 réponses au questionnaire agent (soit 44 % des agents concernés) et 152 réponses au questionnaire structure (soit 33 % des structures concernées). Le rapport de l'étude est en cours de rédaction et fera l'objet d'une restitution publique.

CAP'HAIES : un projet d'envergure nationale

Dans le cadre de la Planification écologique, l'Afac-Agroforesteries a participé au montage du projet CAP'HAIES qui répond à l'action 13 «Formation» du Pacte en faveur de la haie.

Le projet CAP'HAIES vise à mieux intégrer la haie dans les formations initiales et continues dispensées par l'enseignement technique agricole, en facilitant le développement de séquences pédagogiques dans les formations mises en œuvre en application des référentiels de diplômes, pour placer la haie en tant qu'objet structurant des transitions. Le projet CAP'HAIES durera trois ans (décembre 2024 - décembre 2027), il est piloté par la Bergerie nationale de Rambouillet et copiloté par l'Afac-Agroforesteries. L'Afac a notamment la responsabilité de l'action 2 du projet qui portera sur l'élaboration de 4 livrets techniques présentant les connaissances fondamentales sur l'implantation, la gestion durable, la valorisation et les fonctionnalités des haies. Ces livrets serviront de socle de connaissance pour construire les séquences pédagogiques. Ils seront publiés au fur et à mesure de l'avancement du projet, le premier livret, consacré aux fonctionnalités des haies, sortira au 4ème trimestre 2025.



Ressources en ligne

Rapport de l'étude prospective « Besoins en emplois et compétences » (à paraître)

Plaquette de présentation du projet CAP'HAIES (à paraître)

Contacts :



Sarah Bunel
Chargée de projet formation



Baptiste Sanson
Responsable stratégie



« Séminaire de lancement du projet CAP'HAIES, du 19 au 31 mars 2025, à la Bergerie nationale de Rambouillet © Cédric Boussouf

Recherche et développement : mesurer la biomasse des haies

L'Afac-Agroforesteries travaille à produire et partager des connaissances et des références techniques, au service des pratiques favorisant la gestion et la valorisation durable des haies.

Contexte du projet

Dans le cadre de son activité de recherche, en mai 2023, l'Afac a piloté le projet CASDAR RESP'haies « RESilience et Performances des exploitations agricoles liées aux HAIES » qui visait à renforcer les connaissances sur les haies pour guider l'action publique et à produire de nouveaux référentiels et outils à l'intention des agriculteurs, conseillers, enseignants-formateurs... Les résultats ont donné lieu à la publication de huit rapports thématiques.

En 2024, l'Afac-Agroforesteries a poursuivi les travaux issus de RESP'Haies relatifs à l'évaluation de la biomasse et du stockage carbone des haies.

Les haies sont une source de biomasse et donc de ressources renouvelables et locales dans les territoires agricoles (bois énergie, litière animale pour l'élevage...). Leur préservation et leur maintien sont aussi une solution de stockage de carbone dans les parcelles. Il est donc pertinent de développer des connaissances et des outils permettant la valorisation de la biomasse issue des haies.

En effet, les données disponibles aujourd'hui sur l'accroissement annuel de volume de biomasse produit par les haies et leur capacité de stockage de carbone sont faibles et ne permettent pas de réaliser des scénarios fiables pour valoriser ces services.

La majorité des méthodes existantes sont soit trop complexes à mettre en œuvre, soit trop simplistes et imprécises. Elles s'appuient souvent sur des références forestières. Or la croissance des espèces ligneuses des haies est différente : la compétition aérienne pour la lumière n'est pas la même, idem pour les systèmes racinaires du fait de la gestion des parcelles adjacentes (labour, piétinement, compétition avec les cultures/prairies...). Il est donc important de développer des méthodes spécifiques aux haies.

C'est dans ce cadre que l'Afac-Agroforesteries travaille à produire des modèles simplifiés de référentiels Biomasse-carbone des haies de la France entière.

2 Modèles de cubage taillis et têtards

1 Modèle en construction des hauts jets

6 Partenaires impliqués

1 Référentiel de plantation pour la région Grand Ouest

Production 2024

Pour donner suite au travail réalisé dans le projet Resp'haies et avant d'engager un transfert, une étude complémentaire a été conduite au cours de l'hiver 2023-2024 dans l'objectif d'augmenter l'échantillonnage de haies mesurées pour consolider les résultats.

Ainsi nos partenaires locaux ont recueilli des données issues d'un protocole de mesures complètes sur le gabarit de haies sur pied et abattues puis de biomasse broyée et pesée, réalisées sur 126 haies échantillonnées.

Les types de haies en France sont nombreux et parfois complexes dans leur composition. Pour une première approche méthodologique, le choix a été fait d'étudier uniquement les types de haies les plus simples et uniformes en gestion : les arbres têtards et les taillis d'arbustes et d'arbres. La méthode s'applique aux haies non dégradées par des outils d'entretien d'emprise et qui n'ont pas subi de fortes réductions de volume.

L'étude a abouti à la construction de deux modèles d'estimation de la biomasse humide, par la recherche de corrélations entre la masse humide issue d'un chantier et le volume de la haie mesurée.

Ces travaux ont permis également de produire des références en Normandie, Pays de la Loire et Hauts-de-France : l'accroissement annuel médian des taillis dans ces trois régions est de l'ordre de 1 T humide/100 mètres linéaires.

A partir de ces données de volume de bois produit, il est possible d'estimer le stockage de carbone dans la biomasse aérienne produite par les haies de taillis en bon état.

D'autres références ont été publiées, comme les gabarits des haies (hauteur et largeur en fonction de leur typologie), la caractérisation de leur productivité en fonction de leur typologie et la vérification des coefficients de conversion d'unité (volume apparent/ masse humide / masse sèche).

Perspectives

Un nouveau projet soutenu par l'ADEME permet la poursuite du travail via une méthode simplifiée de cubage des arbres de hauts jets. Les résultats sont prévus pour 2026, à partir de mesures d'arbres réalisées sur 2 hivers.

En associant ces différents modèles à partir d'indicateurs simples, il sera possible de mesurer tous les types de haies, combinant des formes d'arbres différentes sans exploitation de la biomasse sur pied. Ces outils permettront d'estimer des productions de chantier, et pourront donc être utilisés par les filières de valorisation du bois issu des haies.

Ils permettront également de produire un référentiel de productivité des haies par grandes régions pédoclimatiques. Il est prévu de déposer en 2026 un projet CASDAR pour créer ce référentiel.

Publications

Rapports 2023 - 2024 :



Méthode de cubage

Référentiel Grand-Ouest

Rapport : Mesurer la biomasse des haies, ADEME 2024

Rapports Resp'Haies : Présentation des résultats

Webinaires

Série de 8 webinaires sur la présentation du projet RESP'haies

Les partenaires du projet :

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR – Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire – ADEME Agence de la transition écologique – WWF – ecotone Fondation – Bois Bocage Energie – Atelier Agriculture Avesnois Thiérache

Contact :



Catherine Moret
Responsable stratégie



© Photo : Karolina Samborska

Afac Agroforesteries

RÉSEAU HAIES France



PRÉCISION - Pourquoi ce rapport d'activités fait-il référence à l'Afac-Agroforesteries et pas à Réseau Haies France ?

L'Afac-Agroforesteries a changé de nom au 1er janvier 2025, pour devenir Réseau Haies France, mais ce changement de nom doit être officialisé par le Conseil d'Etat, du fait de notre reconnaissance d'utilité publique. En attendant, Réseau Haies France est notre nom d'usage, mais pour l'ensemble des démarches légales et administratives (comme la publication du rapport d'activité) nous restons Afac-Agroforesteries.

Pour plus d'informations :

contact@reseauhaies.fr

www.reseauhaies.fr